



Drôme

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Crest, le 11 janvier 2019

Communiqué de presse :

## Face à la prédation : la défense des éleveurs et du pastoralisme est prioritaire pour la Confédération paysanne de la Drôme

Ce mercredi 9 janvier, environ 70 personnes ont participé à la projection-débat du film « Les loups et nous » à la salle des fêtes de Bourdeaux. Le nombre et la diversité des participants (éleveurs et bergers, chasseurs, citoyens...) reflètent bien le large intérêt que suscite cette thématique en touchant aux questions économiques, sociales et environnementales. Les débats dynamiques ont bien montré la complexité des enjeux et l'intérêt d'échanger les points de vue.

L'état des lieux, local et national, dépeint par la Confédération paysanne durant la soirée est clair. La population de loups se développe et ses conséquences sur l'élevage pastoral et de plein air sont catastrophiques et inacceptables : pertes importantes sur les troupeaux, sentiment d'impuissance et de détresse des éleveurs et bergers qui en sont parfois réduits à mettre fin à leur activité.

Et la colère est d'autant plus forte que les mesures imposées par l'État se sont révélées inadaptées et insuffisantes. **La Confédération paysanne de la Drôme ne se résout pas à laisser disparaître l'élevage pastoral et de plein air, que ce soit au profit de l'élevage industriel ou d'un ré-ensauvagement des espaces, et continuera à défendre les éleveurs et les bergers en difficulté.**

La Confédération paysanne demande que la défense des troupeaux et des éleveurs passe avant celle des loups, notamment par :

- une augmentation des prélèvements ciblés, en fonction des dégâts aux troupeaux et pas dans le cadre de la gestion de l'espèce ;
- le retrait des loups des espèces strictement protégées dans la Convention de Berne et la Directive Habitats ;
- la pérennisation et la création de « brigades loups » ;
- une indemnisation qui prenne en compte la valeur réelle des animaux et les pertes indirectes. La Confédération paysanne s'oppose à la conditionnalité des indemnisations aux moyens de protection ;
- l'expérimentation du piégeage

Contacts :

Vincent Delmas, porte-parole : 06 07 69 36 25

Sébastien Pelurson, éleveur à Mornans : 04 75 00 10 49

Anaïs Hammel, animatrice : 04 75 25 21 72